

Questionnaire de déclaration trimestrielle sur l'activité de communications électroniques**-----
Complément d'informations demandées aux opérateurs
pour les besoins du rapport d'activité 2011 de l'Autorité
et de la publication annuelle provisoire**

Les dispositions de l'article L.135 du code des postes et des communications électroniques autorisent l'Autorité de régulation des communications électroniques (ARCEP) à recueillir les données et à mener toutes actions d'informations sur le secteur des communications électroniques. A cette fin les opérateurs ayant effectué la déclaration prévue à l'article L.33-1 sont tenus de lui fournir les informations statistiques concernant l'utilisation, la zone de couverture et les modalités d'accès à leur service.

Ces questionnaires sont adressés par l'ARCEP à toutes les entreprises autorisées ou déclarées auprès de l'Autorité. Lorsqu'une entreprise, au sens SIREN, exerce des activités de communications électroniques soumises à déclaration et des activités non soumises à déclaration, les informations sont demandées pour l'ensemble des activités de communications électroniques.

Ces enquêtes permettent de restituer au public une information sur le marché dans son ensemble. Elles permettent ainsi à chaque opérateur de se situer sur un marché. C'est pourquoi il est important que chaque opérateur contribue à cette production. Il est rappelé également qu'une information de qualité transmise dans les délais impartis permet de répondre aux attentes respectives des acteurs du secteur, des analystes et des pouvoirs publics.

I. – Compléments d'information demandés aux opérateurs pour les besoins du rapport d'activité 2011 de l'Autorité

Le rapport d'activité de l'Autorité pour l'année 2011 présentera les chiffres clé du secteur en France. Ces valeurs de l'année 2011 résultent essentiellement de la consolidation des valeurs trimestrielles publiées par l'Observatoire.

Un complément annuel est demandé aux opérateurs à l'occasion de l'enquête du 4^{ème} trimestre pour :

- disposer de façon anticipée d'indicateurs qui ne sont collectés que dans le cadre de l'enquête annuelle, dont la restitution est trop tardive pour être utile au rapport d'activité ;
- disposer d'indicateurs nouveaux ou éclairants le déroulement de l'année.

Cette fiche présente les compléments d'information que l'Autorité souhaite collecter ; les références mentionnées renvoient aux rubriques du questionnaire complémentaire.

Indicateurs anticipant l'enquête annuelle 2011

Il s'agit :

- du nombre de salariés au 31/12/2011 (Cf. E1) ;
- des flux totaux d'investissement de l'année 2011 (Cf. I0) ;
- des flux **d'investissements pour le déploiement des réseaux très haut débit** fixes durant l'exercice 2011 : investissements réalisés dans les réseaux, à la fois sur la partie horizontale et sur la partie verticale des réseaux (génie civil, déploiement de câbles), ainsi que des investissements en équipements actifs (DSLAM, etc...).
- des flux **d'investissements pour le déploiement des réseaux 3G** au cours de l'année 2011. Ces investissements incluent les équipements utilisés à la fois pour les réseaux 2G et les réseaux 3G.

Concernant le service téléphonique sur réseaux fixes :

- du nombre, en fin d'année, de lignes fixes analogiques et numériques (Cf. 11abc) ;
- du nombre, en fin d'année, de lignes fixes analogiques (Cf. 11a) ;
- de la segmentation du nombre de lignes fixes analogiques et numériques entre clientèle résidentielle et entreprises à la fin de l'année ;
- de la segmentation entre la clientèle résidentielle et la clientèle entreprise du nombre d'abonnements à un service de voix sur large bande.

Concernant le service d'accès à Internet :

- du nombre d'abonnements Internet haut et très haut débit à la fin de l'année (Cf. 23) ;
- de la ventilation entre clientèle résidentielle et entreprise à la fin de l'année pour les abonnements Internet à haut débit et très haut débit et pour les recettes liées à ces abonnements (Cf. 23 R, CA 23 E) ;

Concernant l'activité sur réseaux mobiles :

- de la ventilation entre clientèle résidentielle et entreprise/professionnel à la fin de l'année pour les clients des opérateurs mobiles (Cf. 31) ;
- de la ventilation du chiffre d'affaires et des volumes d'une part, entre les abonnés souscrivant à des forfaits ou à des abonnements payants et les prépayés (Cf. 31a, 31b, 3152a, 3152b) ; et d'autre part, entre la clientèle résidentielle et la clientèle entreprise/professionnel (Cf. 31R, 31 E, 3152 R 3152 E) ;
- de la ventilation du volume émis de SMS interpersonnels entre, d'une part, les clients résidentiels et, d'autre part, les clients entreprise/professionnel (Cf. 52g 1R et 52g 1E).

II. – Reconduction de la collecte d'informations géographiques dans les DCOM¹

L'Autorité reconduit son dispositif de suivi des principaux indicateurs du marché de détail de la téléphonie fixe et du haut débit auprès des opérateurs domiens. L'objectif de cette collecte est de disposer d'une information publique de qualité, prenant en compte la spécificité des marchés locaux des DCOM.

Sociétés concernées et nature des informations collectées

Ce recueil d'informations s'adresse aux sociétés exploitant ou établissant un réseau, ou fournissant au public un service de communications électroniques de téléphonie fixe, ou des services à haut débit fixe ou à très haut débit fixe en outre mer.

Les informations demandées sont ventilées par département ; elles comprennent notamment les recettes brutes, le volume de trafic et le nombre d'abonnés aux différents services de communications électroniques offerts par un opérateur, qu'elles fassent l'objet d'une commercialisation directe auprès des utilisateurs ou par l'intermédiaire d'un tiers.

¹ DCOM : Départements et collectivités territoriales de l'outre-mer

Indicateurs spécifiques portant sur les réseaux fixes dans les départements et collectivités territoriales de l'outre-mer

Les données collectées portent sur l'année 2011.

Si un opérateur est présent sur plusieurs départements, il ventilera les informations demandées selon chaque département. Le volume des abonnements s'entend à la fin de l'année, net des résiliations.

Chaque opérateur transmettra les données suivantes :

Informations relatives au nombre d'abonnés :

- Nombre total d'abonnés au service de téléphonie fixe de l'opérateur sur le marché de détail, en distinguant les abonnés au service sur bande étroite (RTC) et ceux en voix sur large bande ;
- Nombre d'abonnements à la sélection du transporteur : il s'agit du nombre d'abonnements **actifs** (au moins un appel émis dans les 3 derniers mois), à la sélection du transporteur appel par appel ou à la présélection.
- Nombre d'abonnements à internet bas débit ;
- Nombre total d'abonnés haut débit fixe de l'opérateur sur le marché de détail, en distinguant les abonnés DSL, ceux sur les réseaux en câble coaxial, et ceux sur autres réseaux haut débit fixe
- Nombre total d'abonnés très haut débit fixe de l'opérateur sur le marché de détail ;

Informations relatives aux revenus et au trafic des abonnés :

- Revenus liés au service téléphonique en RTC (abonnement et communications) ; il s'agit des recettes des frais d'accès et des abonnements que ce soit par une ligne ou par la sélection du transporteur, on inclura les frais de raccordement ainsi que les frais des services supplémentaires (identification de l'appelant, renvoi d'appels...) ;
- Revenus des abonnements à internet en bas débit ;
- Revenus du haut et du très haut débit ; l'opérateur indiquera les revenus provenant des communications en voix sur large bande, ceux liés à l'accès à internet et les autres revenus tels que la TV et les services supplémentaires offerts sur ces accès ;
- Volume de communications par le RTC en précisant le volume à destination des mobiles ;
- Volume de communications en voix sur large bande en précisant le volume à destination des mobiles ;

Informations relatives à la conservation du numéro :

- Nombre de numéros portés entrants au cours de la période : nombre de portages effectifs entrants (numéros activés chez l'opérateur receveur) réalisés au cours de la période considérée.

Informations relatives au marché de gros :

- Nombre d'accès achetés en dégroupage total
- Nombre d'accès achetés en dégroupage partiel ;
- Nombre d'accès en « bistream classique » ;
- Nombre d'accès en « bistream nu » ;

III. - Calendrier des enquêtes

Enquête	Envoi	Retour	Publication
T1 2011	14 avril 2011	10 mai 2011	30 juin 2011
T2 2011	1 ^{er} juillet 2011	11 août 2011	30 septembre 2011
T3 2011	1 ^{er} octobre 2011	10 novembre 2011	10 janvier 2012
T4 2011 complément annuel	6 janvier 2012	10 février 2012	30 mars 2012 Rapport d'activité

Les questionnaires sont désormais mis à disposition des opérateurs sur un site sécurisé à l'adresse : <https://observatoire.arcep.fr/Questionnaires>

Les codes nécessaires à la connexion sur ce site ont été envoyés par courriels aux correspondants de l'observatoire. Pour les opérateurs nouvellement interrogés, ou en cas d'oubli de vos codes, merci de contacter l'observatoire (observatoire.marches@arcep.fr) pour les obtenir

Les réponses devront également être déposées sur ce site selon les dates définies par le calendrier ci-dessus.

La notice explicative détaillée est **disponible en téléchargement sur le site de l'Autorité** (<http://www.arcep.fr> –« Accès ciblé opérateurs – enquêtes statistiques de l'observatoire des communications électroniques »).

Pour toutes questions relatives aux enquêtes, vous pouvez contacter :
 Christian Vidal (Téléphone : 01 40 47 71 82, christian.vidal@arcep.fr)
 Géraldine Olivier (Téléphone : 01 40 47 71 49, geraldine.olivier@arcep.fr)
 Anne-Laure Durand (Téléphone : 01 40 47 71 63, anne-laure.durand@arcep.fr)

Concernant le questionnaire spécifique sur les DOM :
 Sophie Palus (Téléphone : 01 40 47 71 30, sophie.palus@arcep.fr)